

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Villeroy, tenue le lundi 7 juin 2011, à 19 h 30, à la salle de l'école Centrale, 378, Principale.

Sont présents : Réjean Perron, Yvan Paquet, François Gingras, Lise Mélançon, Éric Chartier, Daniel Baker, conseillers formant quorum sous la présidence de Michel Poisson, maire.

Était également présente Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière.

L'assemblée est ouverte à 19 h 30 par monsieur le maire Michel Poisson, par la prière d'usage.

**11-06-72 INTERVERTIR LES POINTS A L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Yvan Paquet  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** monsieur le Maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

**11-06-73 ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. François Gingras  
et appuyé par M. Daniel Baker

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

**ADOPTÉ**

**11-06-74 PROCÈS-VERBAL DU 3 MAI 2011**

**ATTENDU QUE** tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011, au moins 48 heures avant la tenue des présentes.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'APPROUVER** le procès-verbal du 3 mai 2011 tel que rédigé.

**ADOPTÉ**

**VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES**

Aucun immeuble n'a été vendu pour non-paiement de taxes, puisque les sommes dues par les contribuables ont toute été payées.

**11-06-75 RÉCLAMATION M. GILLES DESROSIERS**

Il est proposé par M. Réjean Perron  
et appuyé par M. Éric Chartier

**D'ENTÉRINER** le versement d'un montant de 25, \$ à M. Gilles Desrosiers, suite à sa demande de compensation.

**ADOPTÉ**

**DÉCISION CPTAQ, DOSSIER MME LOUISE PILOTE /M. YVAN PAQUET**

La Commission de protection du territoire agricole du Québec autorise l'exploitation d'une sablière sur une superficie approximative de 4 hectares, sur une partie du lot 723-532.

**OFFRE DE SERVICE FIRME AECOM, CONCERNANT L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ POUR L'ABOLITION DU SIFFLET DE LOCOMOTIVE**

Les frais reliés à la préparation du rapport d'étude de faisabilité sont évalués au montant de 15 000, \$ plus taxes. Une équivalence à la moitié du montant est exigée pour entreprendre les travaux.

Il faut également prévoir les frais pour un signaleur ferroviaire du CN.

Des informations seront prises auprès des municipalités de Manseau et de Ste-Anne-du-Sault, afin de connaître l'avancement de ce dossier dans leurs milieux.

11-06-76

**RÉSULTATS DES SOUMISSIONS ET ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER**

**ATTENDU** l'Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux;

**ATTENDU QUE** les soumissions devaient être déposées pour le 1<sup>er</sup> juin, 16 h;

**ATTENDU QUE** nous avons reçu trois (3) soumissions, dont une (1) non conforme;

**ATTENDU QUE** les résultats des soumissions sont :

Entrepreneur	Montant global Taxes incluses 3 ans	Moyenne du kilomètre avant taxes	Montant global Taxes incluses 5 ans	Moyenne du kilomètre avant taxes
E.M.P. Inc. Conforme	190 245,33 \$	1 982,00 \$	319 357,53 \$	1 996,60 \$
Pavage Lagacé & Frères inc. Conforme	242 921,00 \$	2 531,21 \$	403 561,11 \$	2 523,00 \$
Entreprise G.C. <b>Non conforme</b>	216 179,52 \$	2 196,25 \$	-----	-----

**ATTENDU QUE** l'estimation des prix du contrat de déneigement était de 210 000, \$ (taxes incluses) pour une période de trois (3) ans et de 350 000, \$ (taxes incluses) pour une période de cinq (5) ans.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**QUE** l'adjudication du contrat d'Entretien des chemins d'hiver soit donnée à E.M.P. Inc., aux conditions telles que stipulées dans *l'Appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux*.

**QUE** ce contrat sera pour une période de 3 ans, pour un total de 166 991, 76 \$ (avant taxes).

**QUE** monsieur le maire, Michel Poisson et madame Angèle Germain soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Villeroy le contrat de déneigement des chemins municipaux avec l'entreprise E.M.P. Inc.

**ADOPTÉ**

**TRAVAUX À EFFECTUER AUX DIFFÉRENTS IMMEUBLES DE LA MUNICIPALITÉ**

**ÉGLISE**

En raison de la problématique d'infiltration d'eau à l'arrière de l'église, l'entrepreneur Les Couvertures Dumoulin sera contacté.

**11-06-77**

**LOCAL 12-18**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** les travaux de réfection tel que présentés, du local du Comité 12-18 de Villeroy.

**QUE** ces travaux comprennent entre autres :

- Refaire le revêtement du plancher,
- La pose de gypse sur tous les murs,
- L'achat de peinture,
- Le changement des lumières.

**QUE** ces travaux sont évalués approximativement à 7 500, \$.

**QU'**un montant budgétaire de 7 000, \$ soit transféré du poste 0270125522 (entr. et rép. Édifice municipal) à 02 70 220 522 (entr. et rép. Salle multifonctionnelle).

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

**ADOPTÉ**

11-06-78

**MAISON JEAN-PAUL-GAUDREULT**

Il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'AUTORISER** les travaux de réfection tel que présentés, de la Maison Jean-Paul-Gaudreault.

**QUE** ces travaux comprennent entre autres :

- Isolation de la fondation, des murs et du toit,
- Changement des portes et fenêtres,
- Revêtement extérieur en clin de vinyle.

**QUE** ces travaux sont évalués approximativement à 40 000, \$.

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

**ADOPTÉ**

11-06-79

**CASERNE INCENDIE**

Il est proposé par M. François Gingras  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** les travaux de réfection tel que présentés, de la caserne incendie.

**QUE** ces travaux comprennent entre autres :

- Agrandissement de l'ouverture pour une nouvelle porte d'entrée du camion à incendie,
- L'achat et la pose d'une nouvelle porte,
- L'achat et l'application d'une peinture au plafond de la partie avant,
- Échangeur d'air.

**QUE** ces travaux sont évalués approximativement à 12 000, \$.

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

**ADOPTÉ**

11-06-80

**PORTE GARAGE MUNICIPALE**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**D'AUTORISER** les travaux de réfection de la grande porte du garage municipal et l'installation de la porte récupérée de la caserne incendie, par l'entreprise Portes de garage Léger Drolet & Fils inc.

**QUE** cette dépense fait l'objet d'un certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière attestant que la municipalité dispose des crédits suffisants pour la fin auquel la dépense est projetée.

**ADOPTÉ**

**RÉCEPTION SUBVENTION DU PROGRAMME MADA**

Nous avons reçu un premier versement, au montant de 6 000, \$, ce qui représente 50 % du total de la subvention à recevoir.

11-06-81

**PROGRAMME DE LA POLITIQUE FAMILIALE ET DE LA DÉMARCHE MUNICIPALITÉ AMIS DES AÎNÉS (MADA)**

**ATTENDU QUE** l'importance d'assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité;

**ATTENDU** l'impact de toutes décisions et de tous projets du conseil sur la qualité de vie des familles et des aînés;

**ATTENDU QUE** la mise en place d'un comité famille-aînés est fondamentale au cheminement de la politique familiale et de la démarche MADA.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Réjean Perron

**QUE** la municipalité de Villeroy élabore la mise à jour de la politique familiale et que la démarche MADA s'inscrit dans cette politique.

**QUE** monsieur le conseiller Daniel Baker soit désigné comme personne responsable des questions familiales.

**QUE** M. Baker ait le mandat d'assurer le lien avec la communauté sur toutes questions familiales et de la démarche MADA, d'assurer la présidence du comité de la PFM et d'assurer, au nom du conseil, le bon cheminement du développement ou du suivi de la politique familiale et de la démarche MADA.

**QUE** le comité de la PFM et MADA sera formé de :

Mme Isabelle Gélinas,  
M. Michel Perron,

Mme Maryse Marinier  
Mme Mélanie Giroux.

**ADOPTÉ**

**RÉCEPTION DU PROGRAMME D'AIDE CONCERNANT LA PÉNURIE D'EAU POTABLE DE 2010**

Nous avons reçu un montant de 11 514,81 \$, du Programme général d'aide financière lors de sinistres - Pénurie d'eau potable survenue du 1<sup>er</sup> juin au 15 août 2010.

Le coût total des dépenses était de 16 775,08 \$. La dépense nette pour la Municipalité revient à 5 260,27 \$.

11-06-82

**FONDS RÉGIONAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES**

**DEMANDE DE VERSEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable a adopté le règlement numéro 297 créant le fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

**ATTENDU QUE** la MRC de L'Érable a perçu, au cours de l'exercice 2010, des droits payables par les exploitants de carrières et sablières pour des substances visées par le règlement no 297 et susceptibles de transiter par les voies publiques municipales;

**ATTENDU QUE** le règlement no 297 prévoit, par son article 4.1, des critères d'attribution des fonds à être répartis entre les municipalités de la MRC;

**ATTENDU** le tableau de répartition du fonds constitué par la MRC de L'Érable;

**ATTENDU QUE** les municipalités de la MRC ont droit d'utiliser les sommes provenant du fonds aux fins prévues par l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. François Gingras

**QUE** le conseil de la municipalité de Villeroy demande à la MRC de L'Érable le versement d'un montant de 11 878,97 \$ , tel que prévu au tableau de répartition fourni par la MRC de L'Érable;

**QUE** la municipalité de Villeroy entend réaliser les travaux suivants :

- Réparation du pavage sur le chemin du Rang 16 Est.

**QUE** la municipalité de Villeroy s'engage à utiliser ces sommes conformément aux dispositions de l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales, ainsi qu'à l'article 4 du règlement no 297 de la MRC soit pour :

- la réfection ou l'entretien de toute ou partie de voies publiques par lesquels transitent ou sont susceptibles de transiter des substances à l'égard desquelles un droit est payable;
- des travaux visant à pallier les inconvénients liés au transport de ces substances.

**QUE** cette résolution soit transmise à la MRC de L'Érable.

**ADOPTÉ**

**DEMANDE D'APPUI DE LA MAISON DU CLDI**

Une demande de lettre d'appui est présentée par la Maison du CLDI, pour l'obtention de son accréditation dans le programme de soutien aux organismes communautaires de l'Agence de santé et services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec.

Monsieur le Maire donnera cette lettre d'appui.

**INVITATION AU SALON DE L'ACTION BÉNÉVOLE ET DES LOISIRS COMMUNAUTAIRE**

L'invitation est transmise aux élus responsables de chacun des organismes.

**11-06-83 SYMPOSIUM INFORMATIQUE, SPÉCIAL GALA VIVALDO**

Il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** un versement maximum de 125, \$ dans le cadre du *Spécial Gala*, qui vise à reconnaître les jeunes et les parents engagés dans le milieu scolaire.

**ADOPTÉ**

**11-06-84 CONTRIBUTION À LA FONDATION CANADIENNE DU CANCER ET LEUCAN**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Éric Chartier

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 50 \$ à la Fondation Canadienne du Cancer.

**D'AUTORISER** le versement d'une somme de 100 \$ à la Fondation de LEUCAN, dans le cadre du Défi Têtes rasées, à laquelle Mme Mélanie Giroux participera.

**ADOPTÉ**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE GROBEC**

L'invitation est transmise à monsieur le conseiller François Gingras.

**11-06-85 CONGRÈS FQM / FORMATION LE COMPORTEMENT ÉTHIQUE**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Réjean Perron

**D'AUTORISER** l'inscription de monsieur le maire Michel Poisson, à la formation obligatoire des élus, offerte par la FQM au coût de 80, \$ (avant taxes).

**ADOPTÉ**

**11-06-86 NOUVELLES HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

Il est proposé par Mme Lise Mélançon  
et appuyé par M. Daniel Baker

**QUE** les heures d'ouverture du bureau municipal seront pour la période estivale, et ce, à compter du 20 juin prochain, les suivantes :

Du lundi au jeudi inclusivement de 8 h 30 à 12 h  
13 h 00 à 16 h  
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

**ADOPTÉ**

**11-06-87 FERMETURE BUREAU PÉRIODE ESTIVALE**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Yvan Paquet

**D'AUTORISER** la fermeture du bureau municipal aux périodes suivantes :

Du 11 au 22 juillet inclusivement  
Du 15 au 19 août inclusivement.

**ADOPTÉ**

**11-06-88 REPRÉSENTANT COMITÉ CONCERNANT L'EXPLOITATION GAZIÈRE**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par M. Daniel Baker

**DE NOMMER** monsieur le conseiller Réjean Perron représentant de la Municipalité de Villeroy, au comité municipal concernant l'exploitation gazière.

**ADOPTÉ**

**TABLES DE PIQUE-NIQUE**

Depuis quelque temps, les tables de pique-nique qui sont au Parc-école, se font déplacer. Monsieur le conseiller Éric Chartier s'offre pour sensibiliser les personnes qui seraient responsables de ces déplacements.

Si cela persiste, des moyens seront pris pour fixer les tables.

**RÉCUPÉRATION D'EAU DE PLUIE**

Des informations seront prises concernant les bacs de récupération de l'eau de pluie.

**11-06-89 COMPTES**

Il est proposé par M. Éric Chartier  
et appuyé par Mme Lise Mélançon

**D'ACCEPTER** les comptes du mois de mai 2011, pour un montant de 72 925,93 \$ tel que présentés et payés.

Je Angèle Germain, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que la Municipalité dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les autorisations de dépenses ont été données et pour le paiement de ces comptes.

**ADOPTÉ**

**11-06-90**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Daniel Baker  
et appuyé par M. Réjean Perron

**DE LEVER** l'assemblée à 21 h 50.

**ADOPTÉ**

*Michel Poisson*  
Maire

*Angèle Germain*  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière